



DECISION N° 2023-1114

**Procédure adaptée relative à la construction de la maison de quartier Mailloles rue des Grappes à Perpignan**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

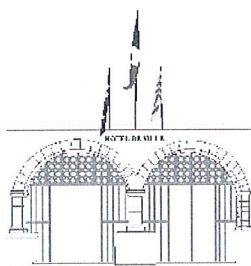
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à la **Construction de la maison de quartier Mailloles rue des Grappes à Perpignan.**

Le marché est composé de 15 lots estimés comme suit :

Lot(s)	Désignation	Estimation en € HT	Estimation actualisée en € HT
01	Voirie réseaux divers	54 205	55 451,72
02	Gros œuvre	256 531,30	268 075,21
03	Etanchéité/Couverture	122 755,50	128 033,99
04	Charpente/Mur à ossature bois	142 653	86 425,65
05	Isolation thermique extérieure	109 773	169 729,79
06	Menuiseries extérieures/Occultations	102 995,50	102 274,53
07	Cloisons/Doublages/Faux-plafonds	91 391,65	95 321,49



08	Menuiseries intérieures/mobilier	61 530	65 837, 10
09	Revêtements de sols	55 157,63	59 073, 62
10	Peinture	22 835,60	24 068, 72
11	Chauffage ventilation climatisation/Plomberie	140 000	148 680
12	Electricité	100 000	105 100
13	Ascenseur	25 000	24 350
14	Espaces verts	7 200	7 776
15	Serrurerie	55 353,75	56 903, 66

Le marché est conclu pour une période de 24 mois à compter de la notification.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 10 mois.

Deux mois de préparation de chantier sont prévus, non compris dans le délai d'exécution des travaux.

Le marché prévoit l'obligation de travailler pendant les vacances scolaires y compris pendant les mois de juillet et d'août. Les vacances seront possibles les semaines 33 et 34 ainsi que la semaine 52.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service initial au titulaire du lot devant commencer en premier les travaux.

Le 08 juin 2023, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et sur le site internet de la Ville de Perpignan et publié le 09 juin 2023, fixant la date de remise des offres au 03 juillet 2023 avant 12 h 00 dernier délai.

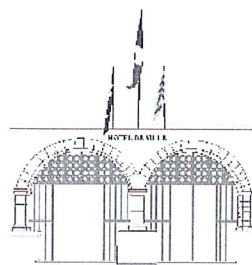
Quarante-quatre offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les candidatures étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse des offres.

### **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour tous les lots :





Critères	Pondération
1-Prix des prestations- Mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient	60 %
2-Valeur technique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	40 %
2.1-Procédés et méthodologie d'exécutions envisagées	20 points
2.2-Moyens humains et matériels	10 points
2.3-Indications sur la provenance et les caractéristiques des principales fournitures, matériaux et produits	5 points
2.4-Mémoire environnemental	5 points

Concernant le lot 5, une seule offre a été réceptionnée. Le mémoire technique de l'entreprise MS Rénovation ne permet pas de juger de ses capacités à réaliser l'isolation par l'extérieur par panneaux de fibre de bois sous enduit, et par panneaux composites polystyrène/parement briques, ainsi que le parement de façade briques/galets. Le lot a été classé sans suite.

## DECIDE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

De retenir après analyse et négociation, les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

**Lot 1** : La société TRAVAUX PUBLICS 66, 79 Route de Perpignan, 66380 PIA, pour un montant de 98 630 € HT.

**Lot 2** : La société DURAND ET FILS, Ancien Chemin de Pézilla, 66240 Saint-Estève, pour un montant de 302 000 € HT.

**Lot 3** : La société SAPER, Z.A L'Oliu, 6 Rue Denis Papin, 66280 Saleilles pour un montant de 82 331,28 € HT.

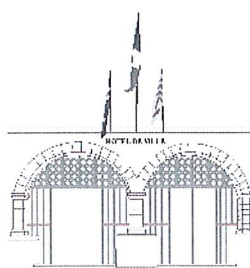
**Lot 4** : La société PERPIGNAN CHARPENTES TRADITION, 762, rue Jean Baptiste BIOT, 66000 Perpignan, pour un montant de 86 000,14 € HT.

**Lot 6** : La Société Pyrénéenne de Miroiterie, Route de Torreilles, 66430 Bompas, pour un montant de 116 105 € HT.

**Lot 7** : La Société TECHNO BAT BATIMENT, 1075 avenue du Languedoc, 66000 Perpignan, pour un montant de 81 435,07 € HT.

**Lot 8** : La Société MENUISERIE QUINTA, 23 Avenue de l'Aérodrome, 66240 Saint-Estève, pour un montant de 76 852 € HT.

**Lot 9** : La société BOUYSSOU ET FILS, 447 RUE Alphonse Beau De Rochas, 66000 Perpignan, pour un montant de 55 740 € HT.



**Lot 10 :** La société ATELIER OLIVER, ZAE, Naturopôle3, 4 Rue Gustave Eiffel, CS 10001, 66350 Toulouges pour un montant de 19 098,30 € HT.

**Lot 11 :** La société IBANEZ, Z. I. La Mirande, 2 rue du Ribéral, 66240 Saint-Estève, pour un montant de 94 840 € HT.

**Lot 12 :** La société SPIE Building Solutions SAS, 17 avenue de l'Aérodrome, ZI La Mirande, 66240 Saint-Estève, dont le siège social est situé, 4 avenue Jean Jaurès, TSA 70017, 69551 Feyzin Cedex, pour un montant de 77 000 € HT.

**Lot 13 :** La société SCS OTIS, ZAC de Tournezy, 164 Rue Maurice le Boucher, 34070 MONTPELLIER, dont le siège social est situé, Tour Défense Plaza, 23-27 Rue Delarivière Lefoullon 92800 Puteaux, pour un montant de 19 500 € HT.

**Lot 14 :** La société GABIANI PAYSAGE, 168, ancien chemin de Bompas, 66000 Perpignan, pour un montant de 13 473, 71 € HT.

**Lot 15 :** La société POLYGONINOX, 6 Avenue du Fenouil, Zone Artisanale, 66600 Rivesaltes pour un montant de 58 000 € HT.

**ARTICLE 2 :**

Le lot 5 a été classé sans suite et a été relancé.

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leurs offres via la plateforme AWS, en date du 11 août 2023.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 11 août 2023 que leurs offres ont été retenues.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **20 SEP. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230920-178582-AU-JJ**

Accusé reçu le : **20 SEP. 2023**

Affiché le : **20 SEP. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

